

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SAINT GERMAIN NUELLES

DU LUNDI 07 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un le sept juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle des fêtes de Nuelles, sous la présidence de M. Noël ANCIAN Maire.

Présents : M. ANCIAN Noël, Mme BAHIER Laure, Mme CHAVEROT Béatrice, Mme DENIS Estèle, M. DUPONCHEL Eric, Mme LEBOURDAIS Jeannie, Mme MARION Geneviève, Mme MEYGRET Claire, M. PEILLON Gérard, M. PIN Mathieu, M. POUILLY Marc, M. RUEDIN Xavier, M. TARRIDE Serge, M. THIBAUD Philippe, Mme VIRIEU Coralie.

Absents excusés : Mme MARCAUD Catherine (pouvoir à L. BAHIER), M. Franck SENTRY (pouvoir à M. PIN), Mme PUBLIE Martine (pouvoir à C. VIRIEU).

Absent : M. PERACHE Florent

Secrétaire de séance : M. RUEDIN Xavier

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 10 mai 2021 à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose l'ajout d'un point à l'ordre du jour transmis à tous les conseillers le 1^{er} juin 2021. Il concerne la mise en place de navettes entre les sites scolaires à partir de la rentrée scolaire 2021-2021 ainsi que l'approbation de son règlement intérieur.

Le Conseil Municipal est favorable à l'unanimité à l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

1 - Applications de l'article L2122-22 – Décisions du Maire

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal, qu'en vertu de l'Article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération n° 69208 20021 du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020, il a pris les décisions suivantes :

- Signature entre la commune et l'entreprise AVF Charnay d'un devis concernant le chantier de la route des Verchères pour un montant de 6 780 € TTC.
- Signature entre la commune et la société l'ECHO TECHNIQUE d'un devis concernant l'acquisition de matériels (table pique-nique, buts de foot et hand) pour un montant de 1 679,30 € TTC.
- Signature entre la commune et la Société Mathieu BOUVIER d'un devis pour les travaux de menuiserie à l'école de Nuelles pour un montant de 3 793.20 € TTC.
- Signature entre la commune et l'entreprise Les Menuiseries de Saint Germain d'un devis concernant le remplacement de fenêtres à l'école de Nuelles pour un montant de 10 296 € TTC.
- Signature entre la commune et la SARL Poncet Eric concernant les travaux de plomberie des deux écoles pour un montant de 9 426,91 € TTC.
- Signature entre la commune et le SYDER d'un devis concernant la fourniture et la pose d'une borne IRVE sur le parking du Chemin de la Cabassy pour un montant de 5 518 € TTC.

2 – Modification des horaires d’entrée et de sortie des sites de maternelles et élémentaires à la rentrée scolaire 2021-2022

Sur rapport et la présentation de Mme Béatrice CHAVEROT, Adjointe au Maire, déléguée aux affaires scolaires, périscolaires et vie éducative,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 8 février 2021 modifiant l’organisation des écoles à la rentrée scolaire 2021-2022 et regroupant les deux écoles de la commune en une seule école dotée de deux sites spécialisés ;

Considérant l’avis positif de la Commission Départementale de l’éducation nationale sur la modification de l’organisation de la rentrée scolaire 2021-2022 ;

Vu l’article L521-3 du code de l’éducation autorisant le Maire de la Commune, après avis de l’autorité scolaire responsable, à modifier les heures d’entrées et de sorties des établissements scolaires en raison des circonstances locales ;

Il est proposé les horaires ci-dessous :

Maternelles sur le site de Nuelles :

Accueil des élèves (garderie gratuite)	Pause méridienne	Enseignement
08 h 15 – 08h 40	1 h 45	08 h 40 – 11 h 40
16 h 25 – 16 h 30		13 h 25 – 16 h 25

Elémentaire sur le site du Colombier :

Accueil des élèves (garderie gratuite)	Pause méridienne	Enseignement
08 h 20 – 08h 30	1 h 45	08 h 30 – 11 h 45
16 h 15 – 16 h 30		13 h 30 – 16 h 15

Madame Virieu demande si les professeurs des écoles sont favorables à ce projet.

Madame Chaverot répond qu’elle n’a pas eu de retours négatifs.

Monsieur le Maire ajoute que la réduction de la pause méridienne à 1 h 45 est bien perçue ; elle permet un petit décalage qui favorisera le mouvement d’un site à l’autre pour les familles concernées.

L’accord effectif de ces horaires sera transmis aux services de l’Inspection Académique pour validation.

Madame Marion demande si l’on a obtenu une réponse de la part de tous les parents.

Madame Chaverot répond que les horaires des navettes ont été transmis aux parents concernés. Les enfants des petites et moyennes sections sont souvent déposés par leurs parents à l’école. Les personnes qui ont répondu au questionnaire étaient des personnes réellement concernées par ce transport.

Madame Virieu demande si la garderie est gratuite durant le temps d’accueil où les enfants sont sous la responsabilité des agents.

Madame Chaverot répond que la garderie sera gratuite à Nuelles de 08 h15 à 08 h 40 et les enfants seront sous la surveillance des agents.

Monsieur le Maire ajoute que durant les 10 minutes qui précèdent le temps d'école, les enfants sont sous la responsabilité des enseignants qui accueillent les enfants.

Madame Chaverot indique que, comme auparavant, il ne sera pas possible pour les enfants de maternelles de bénéficier de 3 services périscolaires payants sur une journée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité pour des membres présents et représentés :

1°/ **Décide** de modifier les horaires d'entrées et de sorties des sites de maternelles et élémentaires à la rentrée scolaire 2021-2022 conformément au tableau ci-dessus ;

2°/ **Autorise** Monsieur le Maire à soumettre ces modifications à l'approbation de la Direction Académique des services de l'Education Nationale.

3 – Création d'études surveillées

Mme Béatrice CHAVEROT, Adjointe au Maire, déléguée aux affaires scolaires, informe le Conseil Municipal que la commission scolaire a proposé de mettre en place, dès la rentrée scolaire de 2021-2022, des études surveillées afin d'accueillir les enfants après le temps scolaire.

Ce service sera facultatif et payant.

Les études surveillées seront mises en place à la condition d'avoir un minimum de 10 élèves ; elles accueilleront au maximum 20 élèves.

Les prestations d'études surveillées seront les suivantes :

- L'enfant fait ses devoirs seul ;
- L'enseignant répond aux questions des enfants.

Les études surveillées pourraient avoir lieu pendant la période scolaire (hors vacances et jours fériés) de 16 h 30 à 17 h 30 les lundi, mardi et/ou jeudi en fonction des disponibilités des enseignants et/ou du nombre d'enfants inscrits

Les parents pourront récupérer leurs enfants à l'issue de l'étude.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la création des études surveillées selon les modalités précisées ci-dessus.

Madame Chaverot fait savoir qu'il y a actuellement deux enseignants intéressés par les études surveillées.

Une seule étude surveillée par soir sera possible car les locaux doivent être nettoyés par les agents chaque soir.

A l'issue de l'étude surveillée, il n'y aura pas de navette et les enfants pourront intégrer la garderie périscolaire jusqu'à 18 h 30 au maximum.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

1°/ **Décide** la création d'études surveillées pour les enfants d'élémentaires à la rentrée scolaire 2021-2022 ;

2°/ **Dit** que ces études surveillées seront mises en place les lundi, mardi et/ou jeudi à la condition d'avoir un minimum de 10 élèves et au maximum 20 élèves par jour.

4 – Etudes surveillées : rémunération du personnel enseignant

Suite à la création d'études surveillées à la rentrée scolaire 2021-2022, Mme Béatrice CHAVEROT, Adjointe au Maire, déléguée aux affaires scolaires, informe le Conseil Municipal que ces études seront encadrées par du personnel enseignant en exercice sur la base du volontariat.

La commune rémunérera les enseignants assurant cette mission selon une grille tarifaire dont les montants maximum sont indiqués ci-dessous. A ce tarif s'ajouteront les cotisations patronales en vigueur, variables selon les statuts des professeurs.

Tarifs maximum :

Instituteur spécialisé ou non	20,03 €
Professeurs des écoles de classe normale exerçant ou non des fonctions de directeur d'école	22,34 €
Professeurs des écoles hors classe exerçant ou non des fonctions de directeur	24,57 €

Il est proposé au Conseil Municipal de décider du montant attribué aux enseignants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

1°/ **Décide** de rémunérer ces personnel au tarif maximum mentionné dans le tableau ci-dessus

2°/ **Dit** que ces études surveillées seront rémunérées à partir de la rentrée scolaire 2021-2022, selon un tableau récapitulatif mensuel.

5 – Tarif des garderies périscolaires et des études surveillées

Suite à la création d'études surveillées à la rentrée scolaire 2021-2022, Mme Béatrice CHAVEROT, Adjointe au Maire, déléguée aux affaires scolaires, informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer les tarifs des études surveillées ainsi que de la garderie périscolaire

Il est proposé d'appliquer les tarifs de garderie périscolaire et d'études surveillées ci-dessous à compter de la rentrée scolaire 2021-2022 :

	Site des maternelles Nuelles	Site des élémentaires Colombier
Forfait matin de 7 h 30 à 08 h 15 (ou 8 h 20)	1.80 €	1.80 €
Forfait soir de 16 h 30 à 18 h	1.80 €	1.80 €
Forfait soir de 18 h à 18 h30 (sauf vendredi)	2.00 €	2.00 €
Forfait Etude surveillée de 16 h 30 à 17 h30 + garderie éventuelle jusqu'à 18 h	/	2.80 €

Madame Denis explique que les tarifs appliqués ont été demandés à certaines communes de la CCPA afin de s'imprégner des services que proposent d'autres municipalités. Nos tarifs sont plutôt dans la fourchette basse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

1°/ **Décide** d'appliquer les montants des garderies et des études surveillées ci-dessus :

2°/ **Dit** que ces montants seront applicables à compter de la rentrée scolaire 2021-2022.

6 – Mise en place d'un service de transport, dit navette entre les deux sites scolaires - approbation du règlement intérieur

Mme Béatrice CHAVEROT, Adjointe au Maire, déléguée aux affaires scolaires, informe le Conseil Municipal qu'il est proposé la mise en place d'une navette gratuite entre les sites de Nuelles et du Colombier à compter de la rentrée scolaire 2021-2022 afin d'effectuer le transfert des élèves de maternelles sur le site de Nuelles et les élèves de primaires sur le site du Colombier.

Horaires navette maternelles

	Départ site Colombier	Arrivée site Nuelles		Départ site Nuelles	Arrivée site Colombier
Matin	8h30	8h40			
Soir				16h35	16h45

Horaires navette élémentaires

	Départ site Colombier	Arrivée site Nuelles		Départ site Nuelles	Arrivée site Colombier
Matin				8h15	8h25
Soir	16h20	16h30			

De plus, le règlement intérieur rappelle les droits et les devoirs des personnes concernées dans le fonctionnement d'une structure ainsi que l'organisation matérielle, et technique.

Il est proposé d'approuver le règlement intérieur des transports scolaires proposé par la commission scolaire.

Après avoir entendu ces informations ;

Après avoir pris connaissance du règlement intérieur proposé dont Madame Chaverot donne lecture.

Monsieur Ruedin demande ce qui sera fait si l'enfant rate le bus.

Madame Chaverot répond que tant qu'il ne sera pas dans le bus, il sera sous la responsabilité de ses parents.

Monsieur Pouilly estime que ce style de document est trop précis ; il préférerait une version plus « légère » et plus simple qui mentionnerait que tout comportement inadapté sera

sanctionné. Cela permettrait de redonner de l'autorité à la personne qui est responsable de ce service.

Monsieur Thibaud indique que tout est compris dans la phrase générique.

Madame Virieu demande si un enfant peut fréquenter la navette occasionnellement.

Madame Chaverot répond que ce sera possible mais l'inscription sur le logiciel e-ticket sera obligatoire.

Monsieur Thibaud demande si l'on a une idée du coût de ce service.

Monsieur Ancian répond que pour une année scolaire complète, le coût sera d'environ 20 000 € maximum.

Madame Chaverot ajoute que la navette sera fréquentée par environ 16 enfants de primaire et entre 1 et 5 enfants de maternelles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

1°/ **Décide** d'approuver le règlement intérieur des transports scolaires joint à la présente délibération, qui sera mis en place à la rentrée scolaire 2021-2022 ;

2°/ **Décide** la gratuité du service de transport scolaire ;

3°/ **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir dans ce dossier.

7 – Création d'une salle culturelle modulaire – lancement du marché de maîtrise d'oeuvre

Suite au Conseil privé du 10 mai dernier présentant le projet de construction d'une salle culturelle modulaire, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de statuer sur le lancement du marché de maîtrise d'oeuvre.

Ce marché aura pour objet la désignation d'une équipe pluridisciplinaire afin d'assurer la mission de maîtrise d'oeuvre nécessaire pour mener à bien la réalisation de la salle culturelle modulaire sur le site de Nuelles.

Ce marché est prévu pour couvrir l'intégralité des prestations et sera découpé avec une tranche ferme jusqu'à l'avant-projet-sommaire (APS), les autres étapes (APD, consultation des entreprises, conduite de chantier) étant optionnelles.

La procédure de consultation sera lancée dans les prochaines semaines.

Madame Lebourdais effectue une présentation sur un power point.

Monsieur Senty souhaite savoir si le financement de ce projet ne pénalisera pas le budget.

Monsieur le Maire répond que des demandes de subventions seront faites. Il rappelle que la commune n'est pas endettée et que ce projet est à la hauteur d'une commune comme Saint Germain Nuelles.

L'avant-projet sommaire est nécessaire afin de constituer des dossiers de demandes de subventions qui permettront le financement de cette opération. Et le Conseil Municipal aura à

statuer sur la poursuite ou non du projet, au vu de l'APS, du coût actualisé et des subventions obtenues.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

1°/ **Approuve** le lancement d'une consultation pour un marché de maîtrise d'œuvre pour la désignation d'une équipe pluridisciplinaire ;

2°/ **Autorise** le lancement des consultations conformément au code de la commande publique ;

3°/ **Dit** que les crédits sont prévus au budget de l'exercice 2021.

Questions diverses :

Elections Départementales et Régionales des 20 et 27 juin 2021 :

Les bureaux de vote seront installés dans les deux écoles.

Un affichage sera installé afin d'expliquer le déplacement du bureau de vote n° 1 à l'école du Colombier ainsi que l'emplacement des panneaux d'affichage des candidats.

Monsieur le Maire indique qu'il a été mis à disposition des salles à titre gratuit, à la demande de certains candidats.

Les assesseurs seront mobilisés pour les deux week-ends.

Il est rappelé qu'une personne peut exceptionnellement recevoir jusqu'à deux procurations pour les deux tours d'élections.

Monsieur le Maire rappelle qu'il manque encore des assesseurs sur les deux dates.

Les plannings sont distribués afin de compléter les créneaux manquants. Ces plannings seront transmis dans la semaine à tous les assesseurs concernés.

Salle voûtée des Carrières de Glay :

Monsieur le Maire indique qu'une subvention a été demandée à la Région, mais le contexte des Elections fait que nous ne pourrons avoir de réponse avant la rentrée.

Le Conseil Départemental a répondu que le report de la date de construction était possible mais la décision reste à prendre en séance publique après les prochaines élections.

Les travaux ne peuvent débuter avant l'automne du fait de la situation du site en Espace Naturel Sensible.

Le Conseil Régional s'est réuni en dernière séance vendredi dernier, mais nous n'avons pas de réponse à ce jour.

Monsieur Pouilly indique que dans le Contrat de Plan Etat Région, un article est consacré aux actions de valorisation touristique et que notre projet est mentionné explicitement pour un montant d'aide pouvant s'élever à 150 000 €. Nous sommes en attente de notification après instruction par la Région de notre dossier qui a été présenté complet et à temps.

3 hypothèses s'offrent à la commune :

- La Région se prononce favorablement (sécurisation de la subvention) ; le Département nous a donné l'engagement oral mais pas par écrit.

- La Région refuse de nous attribuer la subvention pour un problème sur le dossier ; le Département ne se prononce pas favorablement par écrit sur le projet de report
- La Région n'a pas eu le temps de se prononcer avant la prochaine rentrée.

Les marchés publics ont été lancés en février et nous n'avons plus que quelques jours pour notifier les attributions aux entreprises sélectionnées.

Si l'on arrête momentanément le projet, il risque de ne jamais voir le jour.

Monsieur Thibaud indique que c'est tout de même risqué.

Madame Marion ne fait pas confiance aux éventuelles promesses.

Monsieur Ruedin pense que l'on peut attendre six mois ou un an.

Monsieur le Maire répond que si l'on suspend le projet, il n'y aura pas de notification aux entreprises. Le délai de reprise lorsque la Région se prononcera sera important car il faudra refaire la consultation et il faudra restituer les 100 000 € au Département.

De plus, la prochaine consultation sera plus chère en raison des coûts des matières premières qui ont augmenté.

Madame Marion indique que cette construction n'est pas un besoin exprimé par les habitants ; d'autres projets sont prioritaires et cette période n'inspire pas confiance.

Madame Meygret est favorable à ce projet car elle a travaillé sur le plan de gestion des Carrières de Glay. Une dynamique est en train de prendre et des projets pédagogiques au niveau de la faune et de la flore sont très intéressants. Le fait d'abandonner le projet serait dommageable pour le Géopark.

Monsieur le Maire indique qu'il faut effectuer un arbitrage et il y a un risque à prendre et une acceptation d'être en insécurité. Il faut également peser les conséquences d'un éventuel arrêt de ce projet.

Monsieur le Maire demande à chaque élu de se prononcer afin de savoir si l'on poursuit le projet ou non.

Après avoir entendu chaque conseiller, il s'avère que 11 sont pour la poursuite du projet, 3 sont contre et 1 conseiller s'abstient.

Le Conseil Municipal décide donc de poursuivre le projet et de notifier le marché aux entreprises retenues afin de pouvoir débiter les travaux à partir du mois de septembre 2021.

Information sur les remblais:

Une information sur les remblais va paraître dans le prochain Trait d'Union

Les habitants ne doivent pas déposer de remblais sur leur terrain sans en avoir consulté préalablement la mairie. Ces remblais provoquent des modifications des pentes, de mouvements de terre ainsi que la modification de l'écoulement des eaux pluviales. Les administrés n'ont pas conscience qu'ils outrepassent leurs droits. Chaque cas est à examiner car il devient problématique du fait de l'expansion des chantiers importants dans l'environnement de notre commune et de l'incitation des entreprises.

Phase partielle du déconfinement :

Les consignes sanitaires sont un peu moins contraignantes.

Nous sommes à un début de « retour à la normale ».

Le 1^{er} mariage à Nuelles aura lieu samedi. Monsieur le Maire rappelle la possibilité de refaire les mariages à la mairie annexe de Nuelles sans délai supplémentaire.

Reprise de la saison culturelle et des spectacles familiaux en ½ jauge pour le spectacle mutualisé à Bully samedi dernier.

Calendrier :

- 26 juin : Gala de Danse pour tous (petite fête entre eux)
- 28 ou 29 juin : spectacles pour les deux écoles et remise des livrets pour les grandes sections et des dictionnaires pour les élémentaires
- 13 juin : Marché des beaux jours
- 3 juillet : Fête de l'APEN à la salle des fêtes de Nuelles
- 06 juillet : Fête de l'APESG
- 03 juillet Pétanque musicale
- 13 juillet : Bal populaire et feu d'artifice (à confirmer)
- Nuit du 17 au 18 juillet : randonnée de nuit des Grisemottes
- 30 juillet : Cinéma plein air à Nuelles
- 13 août : Musiciens qui chantent Brassens à l'Esplanade de Nuelles
- 29 août : 2^{ème} Festival des Bouilleurs de crus

Divers :

Monsieur Thibaud indique qu'il y a eu une réunion du Comité directeur du SIEVA le 27 mai 2021 ; Monsieur Debiesse Jean-Pierre a été élu Président ainsi que 11 vice-présidents et 4 membres du bureau

Madame Chaverot informe les membres que la refonte du site internet avance. Une réunion a lieu chaque semaine actuellement. Vers le mois d'octobre, une présentation du projet de la page d'accueil et du site sera effectuée.

Des réunions ont également lieu avec différents groupes de travail sur différents thèmes afin d'effectuer l'aménagement du cheminement entre les deux bourgs ainsi que le marquage au sol. Les écoles vont s'emparer du site.

Un temps de travail sur Graines de citoyens a lieu au profit d'actions citoyennes pour les 10-11 ans.

La convention avec la MJC prend fin au mois d'août. Une réunion a lieu la semaine prochaine avec la MJC et Bully.

Le prochain Trait d'Union sera distribué le 5 juillet 2021.

Monsieur Pin indique que la commission voirie se réunira le mardi 8 juin. Le mur des Grillons est un peu à l'arrêt du fait d'un travail important au niveau des espaces verts en ce moment.

La plantation de vivaces a été privilégiée en raison des restrictions d'eau qui ont lieu chaque année.

Monsieur Pouilly fait part de la rencontre de 5 bureaux d'études rencontrés pour le projet de l'Alambic. Des propositions sont en attente. Des réunions sont à organiser prochainement.

Madame Bahier indique qu'une commission jeunesse va être lancée. Des échanges ont eu lieu avec Bully. Un lancement d'actions sera également effectué pour les CM1-CM2 avec différentes actions possibles (visite mairie, cheminement doux, hôtel à insectes, ruche pédagogique...).

Les journées du Patrimoine auront lieu les 18 et 19 septembre 2021. Des animations sont à mettre en place.

Le prochain Conseil Municipal se réunira le lundi 12 juillet 2021.

Le prochain Conseil privé aura lieu le 21 juin 2021.

Fin de la réunion : 23 h 25
Fait à Saint Germain Nuelles,
Le 17/06/2021
Le Maire,
Noël ANCIAN

